

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2024

PROCES-VERBAL

Convocation du 4 Janvier 2024

Présents : Mesdames BEILLARD Sylvie, RAVENEAU Annie, LAURENT Claudette, LACRAMPE Josette, DUPUY Maryvonne
Messieurs GROLLEAU Tony, ABILLARD Arnaud, GUIOCHEREAU Yannick, LHUILLIER Thierry, RONCERET Philippe.

Excusés : Mesdames BONIN Marjorie, Isabelle MASSIAS, MAUBOUCHER Louise-Anne, et Monsieur CHAPEAU Jean-Philippe.

Secrétaire de séance : Madame RAVENEAU Annie

Adoption du procès-verbal du 5 décembre 2023 à l'unanimité.

Avenant N° 2 au contrat ADS (instructions d'urbanisme)

Il est expliqué aux membres du conseil que la demande de prestations supplémentaires des communes adhérentes au Pôle ADS, découlant du transfert de compétence en matière de police de la publicité au 1er janvier 2024, et que l'évolution de l'interface fourni par la société OPERIS incluant de nouvelles fonctionnalités au logiciel, ont induit un coût supplémentaire devant être répercuté sur le droit d'accès annuel au service. Ceci fait l'objet de l'avenant n° 2 à la convention.

Le projet d'avenant n°2 de la convention portant revalorisation du droit d'accès annuel au service et incluant l'évolution des prestations assurées par le Pôle ADS pour ses communes adhérentes en matière d'instruction des autorisations d'affichage extérieur, est approuvé à l'unanimité.

Nouveaux tarifs 2024 pour le cimetière

Madame BEILLARD précise que les derniers tarifs datent de 2010 et qu'il est opportun de les revoir.

La délibération est ajournée faute de données sur les nouvelles prestations de l'entreprise des pompes funèbres et de comparaison avec d'autres communes.

Avis sur l'arrêt du projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGDID)

Madame le Maire explique à l'assemblée que le projet de plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur (PPGD) qui s'inscrit dans le cadre de la réforme des attributions de logement sociaux a été validé par les membres de la Conférence Intercommunale du Logement le 14 novembre dernier. Ce plan définit les orientations visant à assurer la gestion partagée de la demande locative sociale, à satisfaire le droit à l'information du demandeur et à traiter les demandes des demandeurs en difficulté. Il s'appliquera alors sur une période de 6 ans et couvrira l'ensemble du territoire de l'Agglomération de Saumur Val de Loire.

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

Réhabilitation du prieuré : demande de fonds de concours à la communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Madame le maire rappelle que la commune de VERNAIL-LE-FOURRIER avait pris une délibération en juillet dernier sur la sollicitation d'une subvention au taux le plus élevé dans le cadre du programme 2023 auprès de la Communauté d'Agglomération de Saumur Val de Loire.

Cette subvention a été accordée pour un montant de 50 000 € par la CASVL.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, valide la demande de fonds de concours à hauteur de **50 000 euros** en vue de participer au financement « de la réhabilitation du Prieuré en équipement culturel ».

Effacement du réseau aérien (réseau télécom) Rue des petits Prés

La commune de VERNAIL-LE-FOURRIER, par délibération du Conseil Municipal en date 9 janvier 2024 accepte de verser une participation de 24 156.50 € pour l'opération selon les modalités décrites ci-dessous :

N° chantier	Catégorie	Sous catégorie	Libellé chantier	Montant des travaux HT	Taux Part.	Montant de la participation à verser
369.20.04.03	Génie civil Télécom	61 Effacement de réseau Télécom	Effacement rue des Petits Prés	20 130,42 €	100,00 %	20 130,42 €
Total HT des participations						20 130,42 €
TVA 20% (Travaux + Frais de dossier)						4 026,08 €
Total TTC des participations						24 156,50 €

Recensement 2024 : délibération complémentaire fixant la rémunération des coordonnateurs et des agents recenseurs

Mesdames **Isabelle MASSIAS** et **Josette LACRAMPE** intéressées ne prennent pas part au vote et quittent la salle.

Il est adopté à l'unanimité moins deux voix :

- Que mesdames Isabelle MASSIAS et Josette LACRAMPE coordonnateurs communaux de l'enquête de recensement pour l'année 2024, bénéficieront pour l'exercice de cette activité du remboursement de leurs frais de mission à hauteur de 250€ chacune,
- Que la rémunération des agents recenseurs se fera à hauteur de 2 € bruts par feuille de logement
- Qu'un forfait formation à 25€ par séance sera attribué
- Qu'un forfait déplacement sera attribué à 100€ pour les districts 7 et 8 et à 50€ pour le district 6.

DPU

La commune n'exerce pas son droit de préemption sur les deux biens suivants :

L'immeuble situé au lieu-dit « Pièce de Pampoë »

L'immeuble situé au 13 Square Val de Loire.

Délibérations et questions diverses

Suite à sa rencontre avec l'architecte en charge des travaux de rénovation thermique de l'école, Madame le maire explique au conseil que ces derniers ne pourront débuter que dès les vacances de Pâques 2025. Il faudra donc envisager des solutions d'aménagement de classes dans la salle des Fêtes qui ne pourra plus être louée.

Levée de séance : 23H20

Nom – Prénom	Fonction	Signature
BEILLARD Sylvie	Maire	
RAVENEAU Annie	1 ^{ère} Adjoint	
CHAPEAU Jean-Philippe	2 ^{ème} Adjoint	EXCUSÉ
MAUBOUCHER Louise-Anne	3 ^{ème} adjoint	EXCUSÉE
MASSIAS Isabelle	Conseillère Déléguée	EXCUSÉE
LHUILLIER Thierry	Conseiller Délégué	
LAURENT Claudette	Conseillère Municipale	

GROLLEAU Tony	Conseiller Municipal	
RONCERET Philippe	Conseiller Municipal	
DUPUY Maryvonne	Conseillère Municipale	
BONIN Marjorie	Conseillère Municipale	EXCUSÉE
LACRAMPE Josette	Conseillère Municipale	
GUIOCHEREAU Yannick	Conseiller Municipal	
ABILLARD Arnaud	Conseiller Municipal	